

# PRIX DE LA VOCATION SPORTIVE FEMININE EN PICARDIE

## REGLEMENT DU CONCOURS 2009

En 2009, pour sa huitième édition, le Prix de la Vocation Sportive Féminine en Picardie est organisé conjointement par les trois partenaires que sont :

- la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Amiens ;
- le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie ;
- le Conseil Régional de Picardie.

Le Prix de la Vocation Sportive Féminine a pour objectif de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités (élues et professionnelles) en Picardie.

- Dépôt des dossiers de candidature auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Amiens avant le :

**Vendredi 17 avril 2009**

- Sélection des dossiers par le jury régional le jeudi 14 mai 2009
- Attribution des prix : au cours du mois de juin 2009 ; une invitation sera adressée à chaque participant(e).

### LE REGLEMENT

#### ARTICLE 1 :

Le concours est accessible à **toute personne** (âge minimum requis : 16 ans), quels que soient son statut, sa condition sociale et son niveau de qualification, licenciée ou bénévole dans une association **ou une structure** concernée par le domaine sportif au sein de la région Picardie. Les candidates mineures doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours.

#### ARTICLE 2 :

Le nombre de projets présentés par candidate ou une structure est limité à un par thème. Une candidate ou une structure ne peut bénéficier que d'un seul prix.

***De plus, une candidate primée dans une catégorie lors des éditions antérieures ne peut pas concourir dans la même catégorie les années suivantes.***

#### ARTICLE 3 :

Tous les dossiers sont recevables dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'une des trois catégories :

- **Le Prix « Sport au féminin »**

Cette catégorie récompense la meilleure stratégie ou action menée par **une association sportive** (ligue ou comité régional, comité départemental, club) en matière de féminisation des **postes à responsabilités** (fonctions électives ou d'encadrement à titre professionnel ou bénévole) et / ou de **développement de la pratique** – physique et sportive – féminine.

Cette catégorie est **strictement réservée aux associations** et récompense un **projet réalisé**.

- **Le Prix « Sport, femmes et action sociale »**

Cette catégorie récompense la meilleure **stratégie ou action de développement** de la pratique – physique et sportive – féminine ou mixte (**hommes / femmes**) en matière de :

- développement de la pratique sportive des **jeunes filles**
- développement de la pratique sportive féminine dans les **quartiers urbains sensibles**
- développement de la pratique sportive féminine en milieu **rural**
- **organisation de manifestations**

Cette catégorie **récompense une initiative individuelle** et récompense un **projet réalisé**.

- **Le Prix « Coup de cœur »**

Cette catégorie récompense **une personne** pour son **parcours et son investissement exemplaires**, quelle que soit la nature de son engagement [dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...].

ARTICLE 4 :

Seules seront pris en compte les actions réalisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

ARTICLE 5 :

**Les dossiers de candidature devront contenir des documents attestant de la réalisation des actions (photos, coupures de presse, vidéos, ...).**

ARTICLE 6 :

Le jury est composé de représentants du mouvement sportif, de la presse et des administrations.

ARTICLE 7 :

Les dossiers sont à renvoyer à :

**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Picardie  
Prix de la Vocation Sportive Féminine  
20, Square Friant Les Quatre Chênes  
80039 AMIENS CEDEX 1**

Votre correspondant à la DRDJS Picardie est Matthieu LEFEUVRE.

Tél. : 03 22 33 89 47 / [matthieu.lefeuvre@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:matthieu.lefeuvre@jeunesse-sports.gouv.fr)

Votre correspondant au CROS de Picardie est Arnaud SELLIER

Tél : 03 22 38 27 20 / [arnaudsellier@franceolympique.com](mailto:arnaudsellier@franceolympique.com)

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 17 avril 2009 (le cachet de la poste faisant foi).**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 8 :

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

Le jury se laisse la possibilité de réorienter les dossiers des candidates qui ne concourent pas dans la catégorie correspondant à leur action.

**MODALITES D'ATTRIBUTION**

- Les prix sont remis par les représentants des trois partenaires institutionnels qui co-organisent cette 8<sup>e</sup> édition du Prix de la Vocation Sportive Féminine en Picardie.
- Le jury classe les projets déposés par les candidates et les structures à partir de l'analyse des dossiers. Le jury se laisse le choix de récompenser plus ou moins trois candidates ou structures par catégorie en fonction de la qualité des actions réalisées.
- Suite à la cérémonie de remise des prix, les lauréats(es) du prix de la vocation sportive féminine auront la possibilité de déposer un dossier au **concours national femmes et sports** (renseignements : **Pôle ressources national "Sport, famille et pratiques féminines"** / 04.42.29.68.99 / [prn.sfpf@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:prn.sfpf@jeunesse-sports.gouv.fr))

**Les prix s'échelonneront de 250 à 1 000 €.**

Un prix spécial du Jury pourra être attribué.

**ATTENTION : En participant au concours, vous vous engagez à être présent(e) le jour de la remise des prix.**

